

Notice d'aide à la préparation aux épreuves des ASSR, ASR et AER - session 2019

Prévue par les articles du **Code de l'éducation L.312-13 et D.312- 43 à 47-1**, l'éducation à la sécurité routière s'inscrit dans les composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Cette éducation au partage de l'espace de circulation, prise en compte de manière transversale, comporte plusieurs étapes de validation, dont les attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) qui ouvrent droit à la préparation de la conduite des véhicules motorisés.

Les attestations de sécurité routière sont des épreuves qui doivent être préparées par l'ensemble de l'équipe éducative.

Les programmes du collège intègrent l'enjeu civique de la sensibilisation des élèves à la sécurité routière. Cette préparation est organisée sur le temps scolaire :

- dans le temps du cours, comme exemple de traitement d'un point du programme,
- et dans des temps particuliers choisis par l'établissement (heure de vie de classe, accompagnement éducatif, actions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ...).

Pour sensibiliser les élèves et les entraîner, le portail d'éducation à la sécurité routière (<http://www.education-securite-routiere.fr>) propose :

- Le site « [se préparer aux ASSR](#) »
- des ressources (rubrique « [enseigner](#) »)

Le contenu des épreuves porte sur **quatre catégories d'usagers** (piétons, cyclistes, cyclomotoristes et autres – passagers, témoins ...) et sur **dix thèmes** (circulation, intersections, vitesse, équipements, passagers, comportement citoyen, développement durable, santé et conduites à risques, secourisme, distracteurs).

Conformément aux orientations du dernier [comité interministériel à la sécurité routière du 9 janvier 2018](#), la prise en compte des enjeux des mobilités citoyennes et actives et de la prévention des conduites addictives et à risques doivent donner lieu à un renforcement des actions et font ainsi l'objet de nouvelles questions. 50 % des questions reposent à présent sur des notions citoyennes autour des problématiques de santé et de conduites addictives et de développement durable.

L'importance du nombre de questions par usager et par thème est liée à la catégorie d'usagers et est déterminée en fonction de l'âge et de l'évolution des comportements des jeunes face à l'espace routier.

Chaque épreuve se compose de **20 questions**. Le candidat doit obtenir la note de **10/20** pour obtenir l'attestation.

Épreuve	Catégorie d'usagers	Thèmes									
		Circulation	Intersections	Vitesse	Équipements	Passagers	Comportement citoyen	Développement durable	Santé et conduites à risques	Secourisme	Distracteurs
ASSR 1	Piétons	2	1								
	Cyclistes	1	1		1						
	Cyclomotoristes	1	1	1	1						
	Autres					2	2	2	2	1	1
ASSR 2 et ASR	Piétons		1								
	Cyclistes	1	1								
	Cyclomotoristes	1	2	1	1	1	1				
	Autres					1	1	2	3	1	2
AER	Piétons	5	4								
	Autres					4	1	1	2	1	2

L'attestation d'éducation à la route (AER) est une version adaptée pour les élèves ayant une déficience visuelle : les vidéos ont un commentaire descriptif et les situations sont liées aux usagers piétons et passagers. L'AER n'ouvre pas droit à la préparation à la conduite d'un véhicule motorisé.